

Concept de sécurité



Version no 1.

Du 14 au 16 août 2026

www.fetedessaisons.ch

Rédacteur: Hirt Jonathan (corrigé le 27.5.2026 par David Kessi)

Lieu/date Tavannes, le 27 mai 2026

Signature du responsable sécurité

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Hirt Jonathan', is written over a dotted line.



Table des matières

1 Introduction	3
2 Organisation	3
2.1 Organisateur de la manifestation	4
2.2 Organigramme des responsables de secteur de gestion	4
2.3 Organisation de conduite organisateur	4
2.3.1 Etat-major de crise	4
2.4 Organisations partenaires	5
2.4.1 Service de sécurité et service d'ordre	5
2.4.2 Police	5
2.4.3 Service du feu	5
2.4.4 Service sanitaire	5
2.4.5 Circulation	5
3 Descriptif de la manifestation	5
3.1 Programme/animations	5
3.2 Lieu événementiel	5
3.2.1 Horaires	5
3.2.2 Durée du montage et démontage	6
3.3 Visiteurs	6
3.3.1 Nombre de visiteurs	6
3.3.2 Composition	6
3.4 Infrastructures	6
3.4.1 Structures	6
3.4.2 Toilettes	6
3.4.3 Approvisionnement (électricité, eau, gaz, etc.)	6
3.4.4 Elimination (déchets, eau usée)	6
3.4.5 Clôtures et barrières	6
3.5 Management	7
3.5.1 Capacités (locaux, bâtiments et places dans l'espace public)	7
3.5.2 Voies d'évacuation	8
3.5.3 Plan de zone quadrille	9
4 Analyse des risques	10
4.1 Facteurs de risque	11
4.1.1 Etre humain	11
4.1.2 Environnement	11
4.1.3 Technique/infrastructure	11
4.1.4 Circulation	11
4.2 Evaluation du risque	11
4.3 Risques résiduels	12
5 Mesures	14
5.1 Communication interne	14
5.2 Patrouille de sécurité	14
5.3 Contrôle d'accès	14
5.4 Service météo	14
5.5 Réception des constructions	14
5.6 Incendie	14
5.7 Signalisation	15
5.8 Eclairage de secours	15
6 Concepte de communication	15
6.1 Communication interne	15
6.2 Interruption de la manifestation	15
6.3 Annulation de la manifestation	15
6.4 Communication de crise	15
7 Annexes	16



1 Introduction

Ce concept de sécurité global est établi dans le but de réunir en un seul document l'ensemble des concepts existants afin d'assurer une unité dans les processus et marches à suivre pour tout ce qui touche à la sécurité au sens large, concernant la Fête des Saisons de Tavannes. A noter que ce document et ses annexes sont destinés à évoluer et doivent être remis à jour chaque année.

Le présent concept couvre du vendredi au dimanche de la manifestations, jours où la présence du public est la plus forte et où des manifestations officielles ont lieu.

Néanmoins, certains préparatifs, comme le montage et le démontage des structures, ont lieu une semaine avant et après le weekend de la fête. Il est ici précisé que les organisateurs et autres responsables se déchargent de toutes responsabilités. En effet, ces derniers ne seront pas sur place et aucune mesure n'est mise en place. Au vu de ce qui précède, la responsabilité est renvoyée aux personnes procédant aux préparatifs selon le droit en vigueur, notamment la LCR (voir point 3.4.2).

Pour faciliter la lecture du document, la forme masculine sera employée tout au long du document. Ce dernier n'est pas limitatif et inclut le féminin.

2 Organisation

Sous la dénomination de « groupement de la Fête des Saisons », il est fondé une association groupant différentes sociétés ayant une activité dans la région.

Cette association, organisée corporativement, est régie par les présents statuts, conformément aux articles 60 du Code Civil Suisse.

L'association a pour but de grouper des sociétés ayant une activité à but non lucratif, en vue d'organiser chaque année la Fête des Saisons et de maintenir entre les membres un contact amical.

La Fête des Saisons a toujours lieu le week-end du troisième dimanche du mois d'août (vendredi, samedi et dimanche). La collaboration de la municipalité, de la police cantonale, du service du feu, du service de la voirie, ainsi que d'un poste de sécurité et sanitaire est demandée pour l'organisation de cette fête.

L'association est administrée par un comité composé comme suit :

- Coprésidents
- Vice-président responsable parking
- Secrétaire
- Caissier
- Responsable du cortège
- Responsable du jury du cortège
- Responsable des forains et marchands ambulants
- Responsable de l'intendance
- Responsable sponsoring
- Responsable de la police et de la sécurité
- Responsable de la presse, des médias et de la communication
- Responsable animations
- Responsable de la vaisselle de fête

Ainsi que tout autre poste qui s'avérerait nécessaire en cours d'activité.

Les membres du comité ne sont pas obligatoirement membres d'une société du groupement. Les membres du comité sont élus pour une période d'une année et sont réélus d'année en année lors de l'Assemblée Générale.

Le siège se trouve à : Tavannes

A noter que les statuts et règlements régissent l'organisation de la manifestation.



2.1 Organisateur de la manifestation

Morgane Hirt Co-présidente 078 812 83 45 E-mail	Cédric Schneider Co-président 078 826 91 69 E-mail	Stéphane Fellrath Vice-président 079 214 97 38 E-mail
--	---	--

2.2 Organigramme des responsables de secteur de gestion

Aurélié Acebedo Corso E-mail	Camille Jeanrenaud Marchands 078 646 97 01 E-mail	Céline Acebedo Sponsoring E-mail
Christine Welcklen Caissière E-mail	David Kessi Sécurité E-mail	Evelyne Grillon Vaisselle de fête E-mail
Jessica Schlappach Animation / Invités d'honneur E-mail	Julia Rossi Jury du corso 078 220 57 87 E-mail	Kévin Carnal Médias / Site web E-mail
Lina Oppliger Médias / Porte-parole 077 436 12 47	Mickaël Lachat Intendance	Sandy Rezzonico Secrétaire E-mail
Stéphane Fellrath Forains / Électricité 079 214 97 38		

A noter que le contact d'urgence principal reste le 112.

2.3 Organisation de conduite organisateur

2.3.1 Etat-major de crise

Responsable de la sécurité de la manifestation	David Kessi	078 644 22 97
Coprésidents	Morgane Hirt Cédric Schneider	078 812 83 45 078 826 91 69
Piquet feu CSP la Birse	Patrick Buri	118 (079 631 23 29)
Resp. Police des forains	Stéphane Fellrath	079 214 97 38
Responsable du Cortège	Aurélié Acebedo	079 441 27 43
Maire de Tavannes	Yann Rindlisbacher	079 462 33 41



2.4 Organisations partenaires

2.4.1 Service de sécurité et service d'ordre

Une police des forains, interne au comité de la fête est constituée et s'occupe de patrouiller et de contrôler, selon check-list, les sociétés, les forains, commerçants et exposants. Leurs missions et les détails se trouvent dans les annexes 2 et 12.

2.4.2 Police

La police cantonale bernoise est informée de la fête. Une à deux patrouilles de service sont prévues au poste de Tavannes. Ce service sera avisé par le 112 en cas d'urgence. Voir annexe 3.

2.4.3 Service du feu

Le CSP la Birse a un piquet renforcé (5 personnes de piquet astreints à rester sur le secteur d'intervention durant la manifestation). Pendant le cortège du samedi et du dimanche avec 5 personnes sont présente au hangar pour garantir un départ à la minute en cas d'intervention. La présence de voies de chemins de fer aux abords de la fête, permet au besoin de faire intervenir le train d'extinction des CFF venant de Bienne.

2.4.4 Service sanitaire

Des samaritains sont présents pendant la manifestation le vendredi de 21h00 à 3h30 et le samedi de 20h00 à 5h30. Le poste d'urgence se trouve dans la gare CFF et est accessible pour les ambulances selon le plan d'axe d'intervention en annexe.

2.4.5 Circulation

La circulation dans la rue H.-F Sandoz est totalement bloquée dans l'espace de la fête mais le passage de véhicule de secours en cas de force majeure est garanti.

Pendant le cortège du samedi et dimanche, la route cantonale est fermée à la circulation.

Des parkings sont organisés en périphérie du village.

Du public utilisant les transports ferroviaires est également attendu.

Les axes de secours et voies d'accès d'urgence sont définis.

Les parkings sont définis sur le plan de fête et sont gérés par la vice-présidence.

Le sens des rues dans le village est modifié dans le haut du village selon l'annexe 7.12. et les accès restent garantis pour les véhicules de secours dans l'ensemble du village.

3 Descriptif de la manifestation

En août 1955 la Colonie tessinoise de Tavannes et des environs, la société Pro Ticino, inaugurait en grande pompe, une nouvelle bannière dans le cadre d'une manifestation inhabituelle. Le comité d'organisation constitué pour cette occasion, sous la présidence de Monsieur Georges Droz, vivait pour la première fois l'expérience d'une fête villageoise et d'un corso fleuri. Le succès fut tel que, sans attendre, on décida de renouveler cette manifestation en lui donnant un cachet coloré et mélodieux. C'est ainsi que, dans le soleil et la joie, la Fête des Saisons voyait le jour.

3.1 Programme/animations

Le programme de la Fête des Saisons se trouve en annexe 7.10

3.2 Lieu événementiel

Centre du village de Tavannes le long de la Rue H.-Sandoz, en plein air. Selon la carte figurant en annexe 9.

3.2.1 Horaires

- Vendredi dès 18h00 jusqu'à 03h30
- Samedi dès 10h00 jusqu'à 05h30
- Dimanche dès 10h00 jusqu'à 00h00



3.2.2 Durée du montage et démontage

Début du montage le lundi d'avant fête avec l'arrivée des manèges. Les stands des sociétés se montent pendant la semaine sans entraver la circulation et le parage dans le village jusqu'au mercredi. Les marchands forains s'installent le vendredi matin dès 06h00 et repartent le dimanche soir au plus tard minuit. Le démontage des manèges est fini au plus tard le lundi à midi et les sociétés le mardi à 20h00. Durant cette période, aucune mesure particulière n'est mise en place de la part de l'organisateur (circulation, sécurité, etc). Les personnes qui amènent du matériel et/ou montent des tentes et des installations, sont soumises aux droits et aux règles qui s'appliquent le reste de l'année à savoir le droit fédéral (CPS, LCR, etc) et le droit cantonal.

L'assurance souscrite pour l'évènement s'étend durant toute l'année.

3.3 **Visiteurs**

3.3.1 Nombre de visiteurs

En principe, entre 5'000 et 10'000 personnes sont attendues sur site le vendredi soir.

Le samedi, entre 10'000 et 20'000 personnes sont attendues pour assister au traditionnel cortège, notamment le long de la Grand-Rue.

Le dimanche, entre 5'000 et 10'000 personnes sont attendues également aussi assister au cortège du dimanche après-midi.

3.3.2 Composition

Les visiteurs sont pour la plupart des gens d'âge mûr ou des familles. La clientèle est issue de la région Grand Chasseral.

3.4 **Infrastructures**

3.4.1 Structures

De nombreuses tentes et stands sont montés selon un plan de placement prédéfini. Des placeurs ont pour mission de diriger les commerçants aux places louées garantissant ainsi l'ordre, la sécurité et que les accès importants soient libres.

3.4.2 Toilettes

2 remorques de toilettes mobiles sont également à disposition ainsi que des WC de types « Toitoy ». Ils sont indiqués à des emplacements spécifiques précisé sur le plan de fête.

Le nettoyage est assuré par l'entreprise Haldimann.

3.4.3 Approvisionnement (électricité, eau, gaz, etc.)

La commune, avec l'aide de l'entreprise Berberat Jacques Sàrl s'occupent de fournir et d'alimenter les marchands et sociétés. Pour les manèges, les FMB s'occupent d'effectuer le raccordement. Ces derniers sont aux normes et équipés de fusibles. La police des forains, durant ses rondes et contrôles, vérifie également qu'il n'y ait pas de soucis apparents avec les installations.

3.4.4 Elimination (déchets, eau usée)

La commune de Tavannes met à disposition des employés de la voirie qui travaillent le samedi matin et dimanche matin afin d'évacuer les déchets. Des poubelles et des points de ramassage sont présents partout sur le secteur de la fête (Molochs fermés le samedi et dimanche).

Les eaux usées sont gérées comme à l'accoutumée par le réseau d'évacuation du village.

3.4.5 Clôtures et barrières

Le service communal de la voirie s'occupe de placer les barrières nécessaires pour délimiter la foire et place les panneaux indicateurs nécessaires à la gestion du trafic avec l'appui de la police cantonale.

3.5 Management

La gestion du nombre élevé de personnes sur la fête est réalisée grâce aux nombreux partenaires internes comme externes à la fête (cités sous point 2 et suivants)

3.5.1 Capacités (locaux, bâtiments et places dans l'espace public)

La fête s'étend sur une surface estimée de 26'478m². A cela, il faut déduire la surface occupée par les 50 stands (15m²/stand). Ce qui laisse une surface de 9'200m². Si l'on déduit encore les surfaces occupées par les manèges remoques env 2'000m², il reste une surface pour les visiteurs d'env. 7'000 m².

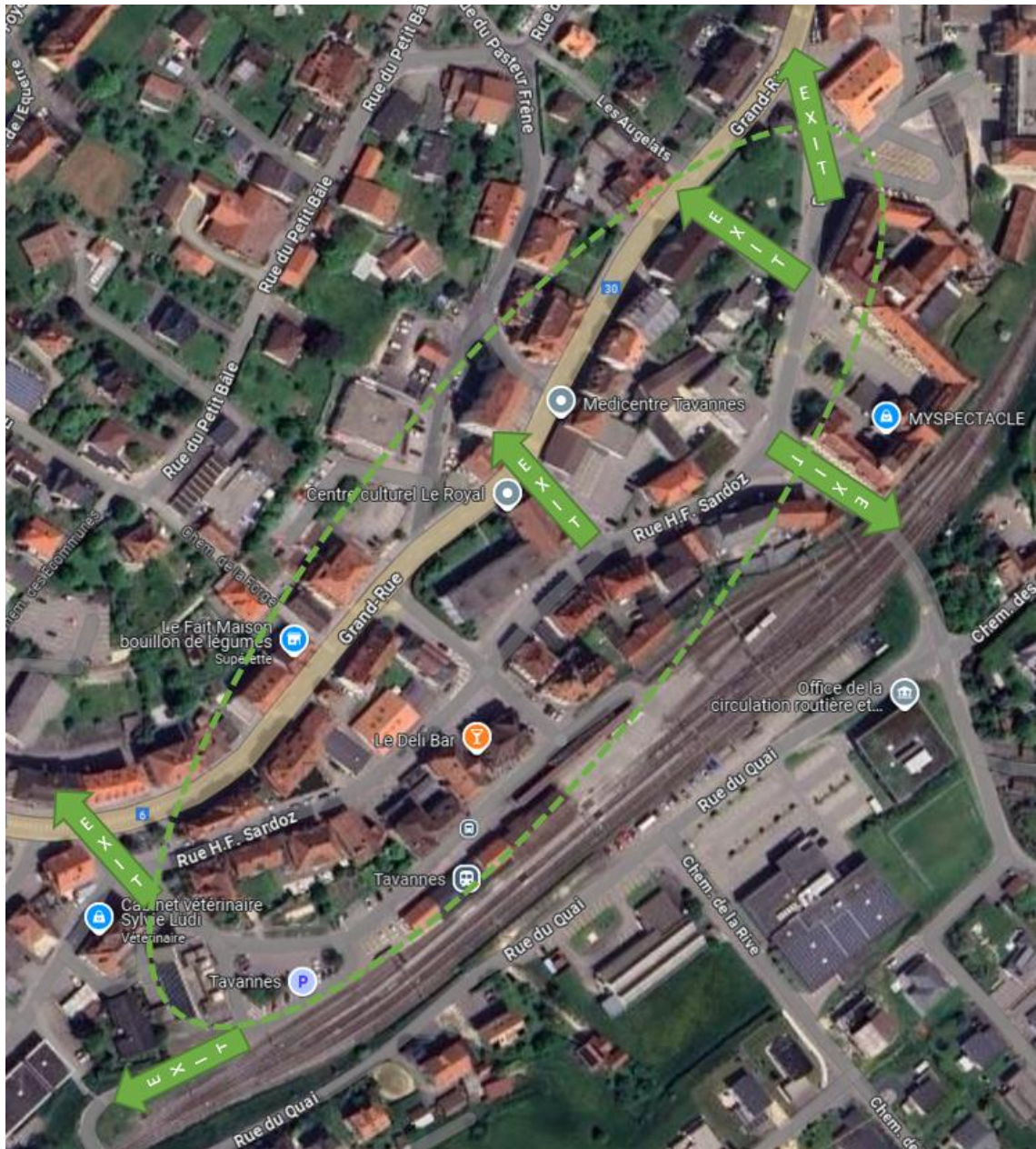
Les normes stipulent que dans un espace fermé, une densité de personnes supérieure à 4pers/m² est considérée comme de la surpopulation.

Cela signifie que la capacité maximale sur site serait d'env. 40'000 personnes.

A noter toutefois que des espaces, notamment la Grand-Rue, connaissent des pics de population supérieure à 4pers/m² pendant le cortège et d'autres zones sont clairement en deçà de cette densité. C'est pourquoi il est important de répartir les points d'intérêts partout dans la fête afin que les gens aient envie de se rendre dans des zones moins peuplées afin de désengorger les espaces surpeuplés.

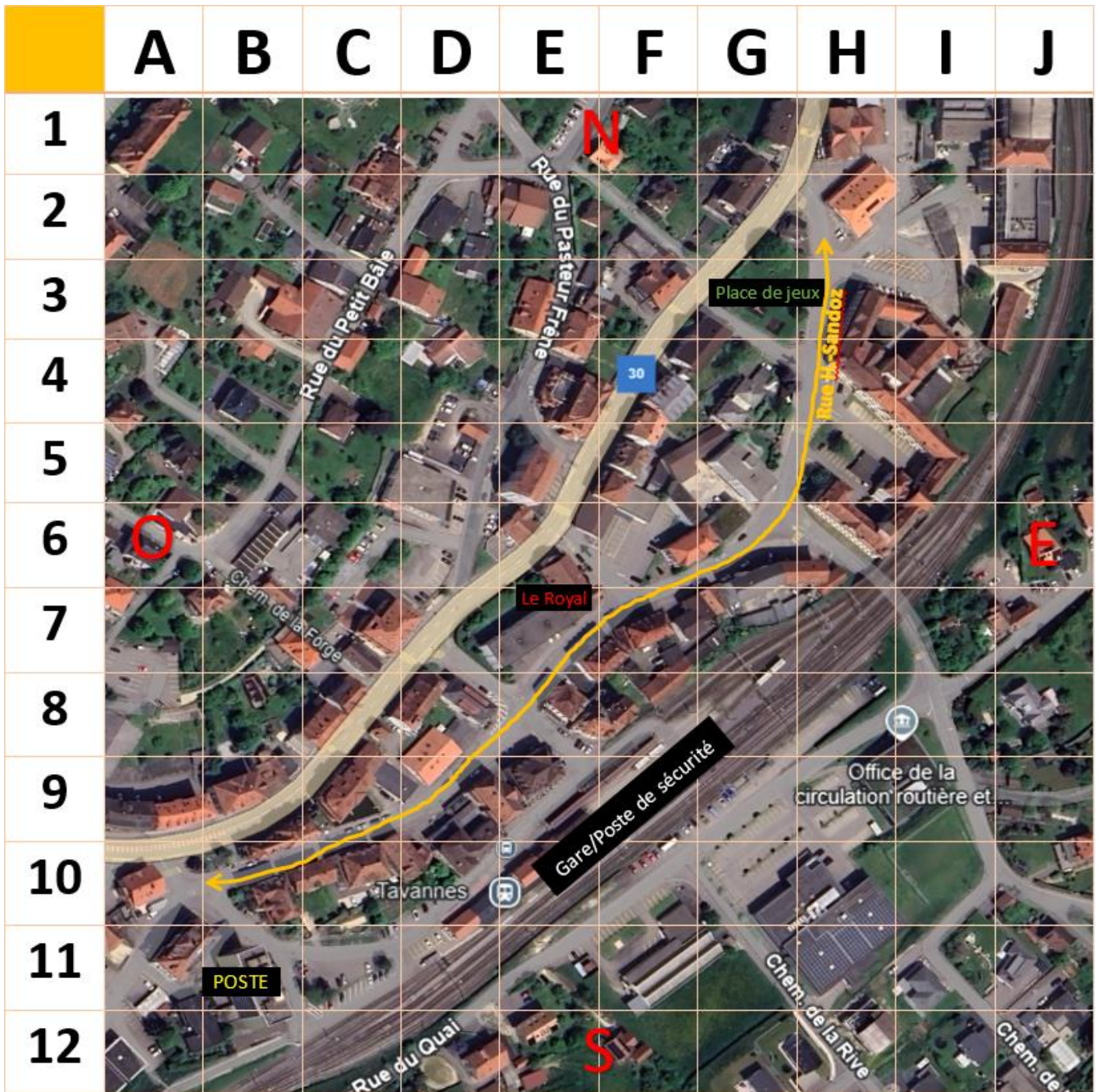


3.5.2 Voies d'évacuation



3.5.3 Plan de zone quadrille

Le plan quadrillé est remis aux personnes travaillant sur la fête afin de simplifier la localisation des événements.





4 Analyse des risques

Forces :

1. Services de sécurité présents : la présence d'un service de sécurité, de pompiers, de la police et de sanitaires sur place renforce la gestion des risques et la réponse aux situations d'urgence.
2. Expériences et compétences du personnel : le personnel ayant une expérience dans l'organisation d'événements de grande envergure est capable de gérer efficacement les risques potentiels.

Faiblesses :

1. Dépendance aux conditions météorologiques : la fête se déroulant en extérieur, les conditions météorologiques peuvent impacter la sécurité et le déroulement de la fête en extérieur.
2. Risques associés à la présence d'animaux dans le cortège : la présence d'animaux peut poser des risques potentiels, tels que des blessures ou des problèmes d'hygiène, qui nécessitent une attention particulière.

Opportunités :

1. Évaluation des risques préalable : une évaluation approfondie des risques avant la fête permet d'identifier les zones à risque et de mettre en place des mesures préventives appropriées.
2. Communication efficace : une communication claire et régulière avec les visiteurs, les commerçants et le personnel, permet de sensibiliser aux risques potentiels et de transmettre les consignes de sécurité.

Menaces :

1. Intempéries et conditions météorologiques extrêmes : des tempêtes, de fortes pluies, des vents violents ou des conditions météorologiques extrêmes peuvent entraîner des risques accrus pour les visiteurs et le personnel, ainsi que des dommages matériels.
2. Gestion des foules : la gestion des grandes foules peut être complexe et présenter des risques de sécurité, tels que la surpopulation ou les mouvements de panique.
3. Il est essentiel de mettre en place des mesures de sécurité appropriées, d'effectuer une évaluation des risques complète et de mettre à jour régulièrement les plans d'urgence afin de minimiser les risques potentiels et de garantir la sécurité des participants et des exposants.
4. Risques liés à la présence d'animaux dans le cortège : La présence d'animaux pendant le cortège, tels que chevaux, chien, chèvre etc, présente un risque supplémentaire. Les risques potentiels incluent les accidents causés par des animaux effrayés ou mal contrôlés.



4.1 Facteurs de risque

4.1.1 Être humain

Malgré une statistique très basse concernant les problèmes pénaux, une fête rassemblant autant de personnes entraîne forcément une croissance des risques de : bagarres, querelles, accidents de circulation, blessures et malaises, incivilités, bruit, vols, menace à la bombe, amok ou terrorisme.

4.1.2 Environnement

Comme il s'agit d'une fête de village se déroulant en extérieur et sous des installations temporaires, (tentes de fête) les risques liés à la météo, principalement les forts vents ou une tempête de grêle, sont à prendre très au sérieux.

A noter la présence de lignes de chemin de fer à l'abord de la fête. Les CFF sont informés de la manifestation et une convention de sécurité a été effectuée avec la société sécuritrance qui s'occupe de la sécurité pour les CFF.

4.1.3 Technique/infrastructure

Les risques liés à la technique et aux infrastructures sont : la surpopulation, incendie/explosion, effondrement de tentes/stands/manèges, parkings.

4.1.4 Circulation

La circulation n'est pas autorisée dans le secteur de la fête mais les stands laisseront assez d'espace pour que les camions d'interventions des sapeurs-pompiers puissent passer en manœuvrant à vitesse réduite.

4.2 Evaluation du risque

Matrice des risques						
Probabilité de survenance x ampleur des dommages		Ampleur des dommages				
		1	2	3	4	5
Probabilité de survenance	1	1	2	3	4	5
	2	2	4	6	8	10
	3	3	6	9	12	15
	4	4	8	12	16	20
	5	5	10	15	20	25
		Risque accepté	Risque acceptable avec des mesures de défense		Risque inacceptable	

Catégories des risques	Description des risques	Conséquences	avant la mesure			après la mesure			
			Niveau E	Niveau S	Risques	Niveau E	Niveau S	Risques	
Milieu									
1 Météo	Tempête avec vent fort (>80KM/h) Précipitation intenses Grêle (diamètre > 10mm) Chaleur (>30°) Foudre	Des stands et des tentes peuvent s'effondrer, danger causé par des objets volants, réactions de prise de fuite conduites cassées Inondations de sites, puit d'écoulement débordant, Blessures causées par la grêle, fuite massive, dommage à l'infrastructure Intervention des services sanitaires pour des coups de chaleur et/ou de déshydratations Mort et des blessés, dégâts sur structures provisoires, incendie	4	3	12	Réduction des risques	4	2	4
2. Lignes de chemin de fer	Entrave à la circulation des trains Accident de personnes	Défilé puni par le code pénal suisse Mort ou blessures	5	1	6	Réduction des risques	1	1	1
Technologie/infrastructure									
3 Forte affluence de visiteurs	Grand afflux sur les sorties	Atteinte à la réputation, accident, malaise, égarement et séparations des groupes, panique	2	5	10	Réduction des risques	1	3	4
4 Surpopulation du site	Surpopulation partielle ou importante de la zone	Atteinte à la réputation, malaise, égarement et séparation des groupes, panique	2	5	10	Réduction des risques	1	3	4
5 Incendie/explosion	Incendie ou exposition de bouteilles de gaz	Des morts et des blessés causés par le feu, des décombres, dégâts immobiliers	3	2	6	Réduction des risques	1	2	3
6 Effondrement d'infrastructures	Effondrement de constructions et scène en raison d'un montage lacunaire	Des morts et des blessés causés par l'effondrement d'infrastructures, dommage à la réputation	4	2	8	Réduction des risques	1	3	4
7 Cortège de la Fête	Incendie de véhicules et pollution par produits chimiques	Incendie d'un ou plusieurs véhicules avec un potentiel de blessés, pollution des eaux par les moyens d'extinctions et les liquides hydrocarbures/ chimiques	2	2	4	Réduction des risques	1	1	2
Les personnes									
8 Bagarres/lesions corporelles	Confrontation entre personnes alcoolisées ou bandes rivales	Engagement d'un service de sécurité et de la police, engagement ou service sanitaire pour des personnes blessées	2	1	2	Réduction des risques	1	2	1
9 Mort	Mort d'un visiteur, d'une personne de l'organisation ou d'un marchand forain	Perturbation et entrave à l'intervention des forces de l'ordre par des badauds, les médias, dommage à la réputation	2	1	2	Réduction des risques	1	1	1
10 Uriner sur la voie publique	Visiteur urinant sur la voie publique	Obère, réclamation des habitants	1	5	5	Réduction des risques	5	1	1
11 Bruit	Nuisances sonores par les visiteurs et/ou par des riverains/habitants ainsi que les participants	Réclamations par les habitants, dommages auditifs des visiteurs, plainte police	1	5	5	Réduction des risques	1	1	1
12 Vol	Infractions pénales contre le patrimoine	Intervention service de sécurité et police pour des personnes lésées	2	2	4	Réduction des risques	2	2	2
13 menaces à la bombe	Menace à la bombe par l'oral ou par écrit	Intervention service de sécurité et police, interruption de la manifestation	5	1	5	Réduction des risques	1	5	3
14 Amok	Amok, auteur isolé avec une arme ou véhicule	Des morts et des blessés, réactions de panique, fuite massive de personnes	5	1	5	Réduction des risques	1	5	4
15 Terrorisme	Attentat terroriste par auteur isolé ou groupement	Des morts et des blessés, réactions de panique, fuite massive de personnes	5	1	5	Réduction des risques	1	5	4
Les animaux									
16 Panique chez les animaux pendant le corso	Déplacement non contrôlé des bêtes dû au bruit.	Risques de blessures/mort sur les humains et animaux	4	1	4	Réduction des risques	1	2	1
Niveau E-Probabilité de survenance									



4.3 Risques résiduels

Malgré une planification et une organisation minutieuse, une préparation et des consultations, des mesures de construction, de planification et de prévention, il existe malheureusement des risques résiduels pour une telle manifestation, qui ne peuvent être prévus ou qui ne peuvent être influencés que dans une mesure limitée du point de vue organisationnel.

Les thèmes ;

- Les accidents
- Les actes délictueux
- Les événements causant une fuite ou une panique
- Une surpopulation partielle des lieux et des bousculades
- La mauvaise conduite des gens (défaillance humaine)
- L'inconscience des visiteurs
- La consommation abusive d'alcool et de stupéfiants
- Le non-respect d'instructions et d'interdictions
- Animaux

Il n'est donc pas possible d'exclure ou d'empêcher complètement un visiteur d'être victime d'un accident ou d'un crime ou de se mettre en danger délibérément ou par négligence par imprudence et/ou manque de responsabilité personnelle.

L'organisateur et les visiteurs reconnaissent que de telles manifestations comportent toujours les risques résiduels décrits.

En raison de l'absence de contrôle d'accès, le nombre de visiteurs, leur composition et leur condition physique peuvent difficilement être influencés dans la zone de fête.

Cependant, une bonne information et communication, des scénarios préparés et des patrouilles de sécurité peuvent aider à répondre rapidement à des événements ou accidents menaçants et à minimiser les risques à un niveau acceptable.

Une sécurité à 100% ne peut être garantie au visiteur.

Avec ce concept de sécurité, l'organisateur documente tout ce qui a été fait pour minimiser les risques concrets ainsi que les risques résiduels de manière à ce qu'ils se situent dans un cadre acceptable pour tous.

Les mesures et les scénarios ont été élaborés en fonction de l'état actuel des connaissances et de l'expérience de l'organisateur et ont été convenus avec les autorités. Ils comprennent également les mesures et les recommandations du centre de compétence Crowd Management.

Toutes les personnes impliquées ont contribué à ce concept de sécurité au plus près de leurs consciences et connaissances.



5 Mesures

5.1 Communication interne

Une séance rassemblant participant présents sur la fête a lieu. Lors de celle-ci il est rappelé à chacun les droits et devoirs qui leur incombent. Notamment en ce qui concerne les installations à gaz et le montage des tentes. Un dossier leur est remis résumant les lois et règlements qui s'appliquent.

Les communications doivent passer par le poste de sécurité établi selon plan de manifestation. De cette manière, un protocole peut être tenu et les personnes responsables et compétentes peuvent être sollicitées à temps.

5.2 Patrouille de sécurité

Dès l'installation des cantines et des stands, les placeurs, grâce à une check-list annexe 12, prennent influence et contrôlent avec le responsable du stand ladite liste.

La police des forains passe dans chaque cantine et stand pour vérifier, selon check-list annexe 12, que tout est en ordre. Ils prennent une photo de la vignette et du document.

Les photos seront déposées dans un cloud mis en place à cet effet.

Les partenaires en charge sont également conviés à la séance d'information du mois de juin afin qu'ils soient informés des dernières nouveautés et des éléments importants pour l'accomplissement de leurs tâches.

5.3 Contrôle d'accès

La Fête des Saisons n'a pas d'entrée payante. Les participants ne doivent pas passer par des passages obligés ou des portails. Ils ne reçoivent en outre ni bracelet, ni badge de la fête.

Le personnel travaillant sur site est équipé soit d'uniforme sécurité ou des différentes sociétés.

5.4 Service météo

L'application MeteoSwiss et Alarme-Météo sont installées sur les smartphones du personnel en charge de la manifestation.

En cas d'alerte, contact sera pris avec le PC-front afin de transmettre l'information pour évaluation et décision d'engager d'éventuelles mesures.

5.5 Réception des constructions

Des constructions reposant sur des éléments porteurs fixes (p. ex. piquets, mâts, supports, charpente) recouvertes de toile ou de bâches sont considérées comme des tentes. Elles sont délimitées spatialement par la couverture et peuvent être ouvertes, partiellement ouvertes ou fermées latéralement. Les dômes gonflables sont une forme particulière de tente. La désignation s'applique à des structures légères composées d'une membrane qui acquiert sa forme grâce à de l'air pulsé. L'accès de nombreuses personnes (> 100) dans des structures gonflables n'est autorisé qu'en cas de décompression subite (p. ex. suite à une déchirure de l'enveloppe), la membrane ne s'affaisse pas sur le public avant qu'il ait pu évacuer les lieux. Des mesures possibles sont p. ex. une capacité suffisante de la soufflerie pour produire une surpression, des dispositifs spéciaux à l'intérieur de la structure comme des tendeurs ou des systèmes de retenue.

5.6 Incendie

Sans compter la présence des sapeurs-pompiers et du service de piquet, tout leur matériel et leur savoir-faire de nombreux extincteurs sont placés dans les sociétés aux endroits stratégiques et sensibles de la fête en plus des moyens d'extinctions obligatoires pour tout commerçant utilisant des installations à gaz.



5.7 Signalisation

Une signalisation est prévue afin d'orienter les usagers de la route qui se rendent à la fête ou qui veulent la contourner. La signalisation est posée le vendredi par le service communal de la voirie, soutenu par la Police Cantonale.

5.8 Eclairage de secours

La fête se déroulant de jour et en extérieur, l'importance d'organiser un éclairage de secours n'est pas haute. Toutefois, les sapeurs-pompiers et la police cantonale possèdent des moyens d'éclairages efficaces et rapidement disponibles en cas de besoin.

Les BKW sont informés de ne pas couper l'éclairage public durant le week-end de la manifestation.

Les tentes dont la capacité dépasse 300 personnes, doivent être pourvues d'un éclairage de secours.

6 Concept de communication

6.1 Communication interne

Les communications doivent passer par le poste de commandement établi par le poste de contrôle.

De cette manière, un protocole peut être tenu et les personnes responsables et compétentes peuvent être sollicitées à temps.

6.2 Interruption de la manifestation

Dans le cas d'une interruption de la manifestation, le service de sécurité ainsi que le comité d'organisation fermeraient les stands et inviteraient les participants à quitter la zone de la manifestation.

Dans un cas extrême, nous ferions appel aux CSP la Birse pour que leur véhicule équipé d'un microphone puisse diffuser un message d'interruption de la manifestation.

6.3 Annulation de la manifestation

L'annulation de la manifestation se fait lors d'une conférence de presse avec les médias locaux et le site internet de la manifestation www.fetedessaisons.ch ainsi que les réseaux sociaux comme Facebook, Instagram et WhatsApp. Le point presse de la fête se tient toujours dans les locaux de l'hôtel de ville.

6.4 Communication de crise

Le personnel sur la fête est équipé de radios et de leur téléphone portable qui permettent en tout temps une communication entre les personnes sur le terrain et le poste de sécurité qui se trouve dans le hangar CFF de la gare.



7 Annexes

- 7.1 Réseau de communication**
- 7.2 Contrat entreprise de sécurité**
- 7.3 Pompiers**
- 7.4 Point de contact ambulance**
- 7.5 Contrat des Samaritains**
- 7.6 Plan de fête**
- 7.7 Check-list placeurs et police de forains**
- 7.8 Textes d'annonce pour speaker**
- 7.9 Modification de la circulation dans le haut du village**
- 7.10 Programme de la manifestation**
- 7.11 Directive de sécurité relative au corso**
- 7.12 Décharge de responsabilité**
- 7.13 Catégories des risques**
- 7.14 Liste des personnes responsables des sociétés**
- 7.15 Ordre du corso (sous réserve de modification)**